



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

## Filière technique Ministérielle :

### le temps passe, la désillusion reste ...

Un nouveau groupe de travail s'est tenu ce lundi concernant la mise en œuvre de la filière technique ministérielle.

Des informations ont enfin été données, certaines attendues depuis le début des discussions mais **6 mois après la création de la filière c'est inadmissible, bien trop tardif !**

**Combien de collègues sont partis en retraite pendant ce temps ?  
Combien partiront encore sans avoir pu bénéficier de l'avancement dû ?**

**Le nombre de postes pour la Liste d'aptitude de C (adjoint technique) en B (techniciens) :**

Sur ce point aucune évolution et visiblement aucune demande d'évolution formulée par le ministère à la DGAFP : 25 promotions annuelles (pendant 4 ans) à se partager entre les directions du ministère (hors DGAP qui a un mécanisme spécifique).

Seulement 25 postes pour 879 promouvables autant dire que c'est du saupoudrage et que localement la hiérarchie sera laissée seule face à la désillusion des adjoints techniques.

**La CFDT exige l'ouverture des autres voies d'accès pour les collègues puissent avoir une chance d'être promus !**

**Le calendrier des opérations :**

*Juillet 2026 : Diffusion des notes relatives aux promotions des corps des filières techniques*

*Octobre 2026 : Date limite de retour des viviers, mémoires et classements intermédiaires par les services aux bureaux RH des directions*

*Novembre 2026 : Date prévisionnelle de la commission d'arbitrage.*

*Novembre 2026 : Date prévisionnelle de publication des résultats*

**2 JUILLET 2026**



Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco\_cfdt\_officiel

 /interco\_cfdt\_officiel

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

**2 JUILLET 2026**

### **Mais la vigilance reste de mise puisque :**

- ⇒ Le Secrétariat général exigeait une **mobilité fonctionnelle** pour ceux qui seraient retenus.  
Ce n'est pas ce qui était entendu.  
Les agents qui sont sur des fonctions de B doivent pouvoir rester sur leur poste.
- ⇒ Dans le même esprit les directions n'avaient été invitées qu'à lister les postes vacants excluant donc ces collègues exerçant sur des fonctions de B. Certes nous ne sommes pas dans un plan de requalification mais la réalité c'est que des agents de catégorie C occupent actuellement des fonctions de B.  
Leurs postes doivent donc clairement être identifiés pour qu'ils puissent continuer à les occuper.

### **Et toujours des sujets évités par l'administration :**

- ⇒ Pas de cartographie des emplois discutée.
- ⇒ Aucun dispositif pour les agents de la filière administrative sur des postes techniques.
- ⇒ Une incertitude sur un dispositif concernant les contractuels

### **Et une information nouvelle :**

**Un recrutement sans concours d'adjoints techniques sera ouvert en fin d'année.**

Le dernier datant de 2024, il était temps !

**À la suite de nos interventions, le Secrétariat général promet une réunion sur la cartographie et des arbitrages début septembre.**

Autant dire que les collègues auront peut-être ces réponses 9 mois après la création de la filière ...

**Les représentants CFDT resteront vigilants face à cette mise en œuvre qui piétine.**